

# FICHE TECHNIQUE

« Les Zylluminées »

**Nombre de personnages : 1, 2 ou 3**

**Regisseur : 1** régisseur indispensable.

**Durée d'intervention :** 3 passages de 10 à 15 mns en courte déambulation et/ou en fixe différents pouvant être répétés, soit un maximum de 6 passages. Nombre de passages à déterminer selon l'événement et l'amplitude horaire disponible.

**Temps de préparation:**2h00

**Espace Gonflage :** un espace gonflage de 3 mètres x 3 mètres au minimum pour 1 ou 2 bulles et de 3x6 mètres minimum pour 3 bulles, à l'abri des regards du public et à proximité immédiate du site de prestation, avec prise de courant et accès au site de prestation laissant passer la bulle de 2 mètres de diamètres. (Attention le gonflage est un peu bruyant).

Un barnum convient.

Dans le cas où il y a plusieurs sites de prestation différent, il faudra un espace gonflage par site.

**A DEFAUT NOUS POUVONS APPORTER NOTRE BARNUM.**

**Electricité :** arrivée électrique dans l'espace gonflage (ou possibilité de tirer un rallonge, nous venons avec 40 m).

**Dimensions bulles :** 2 mètres de diamètres : L'intégralité du parcours, en partant de l'espace gonflage aller-retour doit pouvoir laisser passer la bulle de 2 mètres de diamètres.

**Sol :** "propre", lisse et plat (aucune marche, ni passage de câble, ni autre obstacle même petit).

Pelouses, goudron, pavés, carrelage en bon état possible. Pas de graviers.

**Sonorisation :** la musique est fournie sur CD ou MP3. Prévoir sonorisation adaptée à l'événement.

**A défaut nous pouvons venir avec une enceinte amplifiée autonome et mobile**

(nous en informer à l'avance).

**Merci de prévoir :**

Une loge avec tables et chaises, accès point d'eau et toilettes pour changement et maquillage.

Cet espace doit pouvoir fermer à clé ou être gardé et être à proximité de l'espace gonflage.

Une place de parking.

Boissons et grignotage.

**EN CAS DE MAUVAIS TEMPS :**

Dans les cas où se déclenche vent fort, pluie, verglas ou neige, l'Organisateur se doit de prévoir une salle couverte de repli.

Le responsable de l'équipe artistique se réserve le droit de jouer en extérieur ou non dans les cas litigieux.